

Constructions NOUVELLES ayant pour effet de créer :	En droit commun		En secteur protégé (périmètre ABF)	
	Constructions nouvelles d'une hauteur inférieure ou égale à 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur supérieure à 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur inférieure ou égale à 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur supérieure à 12 m
Une emprise au sol et une surface de plancher de <b>inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup></b>	Dispense de formalité	Déclaration préalable ( <i>ex : éolienne, antenne, ascenseur extérieur...</i> )		
<b>5 m<sup>2</sup></b>				
Une emprise au sol <b>ou</b> une surface de plancher de <b>supérieure à 5 m<sup>2</sup></b> ET Une emprise au sol <b>inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup></b> ET une surface de plancher <b>inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup></b>	Déclaration préalable ( <i>ex: abri de jardin, pool house...</i> )		Déclaration préalable ( <i>ex: abri de jardin, pool house...</i> )	Permis de construire
<b>20 m<sup>2</sup></b>				
Une emprise au sol <b>ou</b> une surface de plancher <b>supérieure à 20 m<sup>2</sup></b>	Permis de construire ( <i>ex: maisons, immeubles, garages non accolés, abri voitures...</i> )			